

L'homme en Islam

<"xml encoding="UTF-8?>

:Dans le Coran 

{ Les hommes ont la charge et la direction des femmes en raison des avantages que Dieu leur } a accordés sur elles, et en raison aussi des dépenses qu'ils effectuent pour assurer leur entretien. En revanche, les épouses vertueuses demeurent toujours fidèles à leurs maris pendant leur absence et préservent leur honneur, conformément à l'ordre que Dieu a prescrit. Pour celles qui se montrent insubordonnées, commencez par les exhorter, puis ignorez-les dans votre lit conjugal et, si c'est nécessaire, corrigez-les (*) . Mais dès qu'elles redeviennent raisonnables, ne leur cherchez plus querelle. Dieu est le Maître Souverain.} (Coran 4/34)

{ Si une rupture entre les deux conjoints est à craindre, suscitez alors un arbitre de la famille de l'époux et un arbitre de la famille de l'épouse. Si les deux conjoints ont le réel désir de se réconcilier, Dieu favorisera leur entente, car Dieu est Omniscient et parfaitement Informé.}

(Coran 4/ 35)

{ Au cas où une femme constate de la part de son mari une attitude hostile ou un certain refroidissement, il n'y a aucun inconvénient à ce que les deux époux s'ingénient à trouver une formule qui leur permette de se réconcilier, car rien ne vaut la réconciliation, étant donné que l'égoïsme est inhérent à la nature humaine. Sachez que si vous faites preuve de générosité et de piété, Dieu en sera parfaitement Informé ! } (Coran 4/128)

{Vous ne parviendrez jamais à traiter toutes vos femmes sur le même pied d'égalité, quel que soit le soin que vous y apportiez. Ne soyez donc pas trop partiaux au point de laisser l'une d'entre elles dans une fausse situation. Si vous établissez la concorde dans vos foyers, si vous fuyez toute iniquité, sachez que Dieu est Clément et Miséricordieux.} (Coran 4/ 129)

{ Si les deux époux préfèrent se séparer, Dieu, dans Sa généreuse bonté, assurera à chacun d'eux un meilleur destin, car Dieu est Plein de largesses et Sa sagesse est infinie ! } (Coran 4/130)

{Les hommes sont irrésistiblement attirés, dans leurs passions trompeuses, par les femmes, les enfants, les amoncellements d'or et d'argent, les chevaux de race, les troupeaux et les champs. C'est là une jouissance éphémère de la vie d'ici-bas , mais c'est auprès de Dieu que se trouve le meilleur séjour.} (Coran 3/14)

{ Il vous est permis, la nuit qui suit une journée de jeûne, d'avoir des rapports avec vos épouses, qui sont un vêtement pour vous autant que vous l'êtes pour elles. Dieu sait que vous vous êtes clandestinement livrés à de tels rapports , mais Il ne vous en tient pas rigueur et vous accorde Son pardon. Désormais, vous pouvez cohabiter avec vos femmes en vous tenant à ce que Dieu vous prescrit. Mangez et buvez jusqu'au moment où vous pourrez distinguer un parti de cet instant, observez une abstinence totale .fil blanc d'un fil noir, à la pointe de l'aube jusqu'à la tombée de la nuit.

N'ayez aucun rapport avec vos femmes, durant votre retraite spirituelle dans les mosquées. Telles sont les limites que Dieu vous impose, ne les transgressez pas. C'est ainsi que Dieu explique clairement Ses versets aux hommes afin qu'ils Le craignent.} (Coran 2/187)

{ Ceux qui calomnient des femmes croyantes qui, fortes de leur vertu, ne se soucient guère des apparences, ceux-là sont maudits ici-bas comme dans l'au-delà. Et leur châtiment sera terrible. } (Coran 24/23)

{ Les femmes ont, sur les hommes, des droits similaires aux droits [de ces derniers], et cela, conformément à la bienséance; et les hommes ont un degré [de responsabilité] supérieur au leur. } (Coran 2/228)

{Et parmi Ses signes, Il a créé pour vous des épouses issues de vous-mêmes pour que vous viviez en tranquillité auprès d'elles. Et Il a mis entre vous de l'amour et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour les gens qui réfléchissent. } (Coran 30/21)

{Et les croyants, hommes et femmes, sont les alliés (et protecteurs) les uns des autres; ils enjoignent le bien et interdisent le blâmable, ils accomplissent assidûment la prière, acquittent la zakat et obéissent à Dieu et à Son messager. Voilà ceux à qui Dieu fera miséricorde, car Dieu est Puissant et Sage. } (Coran 9/71)

{ Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) - parce que vraiment ils sont lésés; ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, - contre toute justice, simplement parce qu'ils disaient: <Allah est notre Seigneur>. - Si Allah ne repoussait pas les gens les uns par les autres, les ermitages seraient démolis, ainsi que les églises, les synagogues et les mosquées où le nom d'Allah est beaucoup invoqué. Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant } (Coran 22/39-40)

{ ô hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entreconnaissez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand- Connaisseur.} (Coran 49 /13)

{ ô hommes! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci une épouse, et qui de ces deux là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement.}

(Coran 4 /1)

{Et ne laissez point votre haine pour un peuple vous inciter à être injustes. Soyez justes; cela est plus proche de la piété. } (Coran 5/8)

{ Les musulmans et les musulmanes, les croyants et les croyantes, obéissants et obéissantes, ceux et celles qui sont véridiques, patients et patientes, ceux et celles qui sont humbles, ceux et celles qui pratiquent la charité, ceux et celles qui jeûnent, ceux et celles qui gardent leur chasteté, ceux et celles qui invoquent souvent Dieu, pour tous ceux-là et celles-là, Dieu a préparé un pardon et une récompense énorme. } (Coran 33 /35)

{ N'épousez pas les femmes idolâtres tant qu'elles n'ont pas acquis la foi. Une esclave croyante(prostituée) est préférable à une idolâtre libre, même si celle-ci a l'avantage de vous plaire. Ne mariez pas vos filles aux idolâtres tant qu'ils n'ont pas acquis la foi. Un esclave croyant vaut mieux qu'un négateur libre, même si ce dernier a l'avantage de vous plaire, car les négateurs vous convient à l'Enfer, alors que Dieu, par un effet de Sa grâce, vous invite au Paradis et à l'absolution de vos péchés. Dieu explique avec clarté Ses versets aux hommes, afin de les amener à réfléchir.}(Coran 2/221)

{ Vous ne commettez aucun péché en faisant discrètement une proposition de mariage à l'une de ces veuves en période de viduité ou en nourrissant simplement l'espoir de le faire. Il n'échappe pas à Dieu qu'une telle pensée peut vous effleurer l'esprit. Mais ne vous liez pas à elles par des promesses secrètes et ne leur tenez pas des propos malhonnêtes ! Ne concluez donc le mariage qu'à l'expiration du délai imparti. Sachez que Dieu connaît toutes vos pensées

! Craignez-Le et n'oubliez pas qu'Il est Clément et Miséricordieux.} (Coran 2/235)

{Aucun grief ne vous sera fait si vous répudiez une femme avec laquelle vous n'aurez pas cohabité, et à laquelle vous n'aurez pas fixé de dot . Faites-lui cependant, à titre de consolation, et de la manière la plus convenable, un présent dont l'importance variera selon que vous serez riche ou pauvre. C'est là une obligation pour les gens disposés à faire le bien.} (Coran 2/236)

{Si vous répudiez une femme sans avoir consommé le mariage, mais après avoir fixé sa dot, la moitié de celle-ci devra lui être versée, à moins qu'elle n'en fasse remise elle-même ou son représentant. Mais il est méritoire de se montrer conciliant de part et d'autre. N'oubliez pas d'user de bonté et de générosité les uns envers les autres, car rien de ce que vous faites n'échappe au Seigneur.} (Coran 2/237)

{Il est recommandé à ceux d'entre vous qui sont mariés d'assurer, avant de mourir, à leurs femmes, par testament, leur entretien pendant une année au domicile conjugal, sans risque d'en être expulsées. Mais si elles le quittent de leur propre gré, alors aucun reproche ne vous sera fait pour la manière dont elles disposeront honnêtement d'elles-mêmes. Dieu est Puissant et Sage.} (Coran 2/240)

{Remettez à vos femmes leur dot en toute propriété. Mais si elles vous en abandonnent une partie, de bon gré, vous pouvez en disposer en toute tranquillité.} (Coran 4 / 4)

{Il revient aux héritiers mâles une part dans l'héritage laissé par leurs ascendants ou leurs proches , de même qu'il revient aux femmes une part dans l'héritage laissé par leurs ascendants ou leurs proches. Et quelle que soit l'importance de la succession, cette quotité est une obligation.} (Coran 4/7)

{O croyants ! Il ne vous est pas permis de vous attribuer des femmes par voie d'héritage contre leur gré . Ne les soumettez pas à des contraintes, dans le but de leur reprendre une partie de ce

que vous leur avez donné, à moins qu'elles n'aient commis un adultère prouvé. Entretenez de bons rapports avec vos femmes , et si vous avez quelque aversion pour certaines d'entre elles, sachez que l'on peut avoir parfois de l'aversion pour une chose qui peut cependant être pour vous la source d'un grand bonheur.} (Coran 4/19)

: Par le Hadith

Le Prophète a dit:

{Les actes sont jugés selon les intentions (qui les motivent). L'homme n'aura que le résultat de son intention. Quiconque aura émigré pour Allah et Son Prophète, son émigration sera considérée comme telle. Et quiconque aura émigré pour gagner un bien matériel ou pour s'accoupler avec une femme, son émigration sera comptée comme telle.}

"Jâmi' al-Burûjirdî": 1/99, al-Muqaddamât.

Le Prophète a dit:

{Un bon croyant sera dans le Ciel aussi reconnu qu'un homme reconnaît sa famille et son enfant. Il sera honoré par Allah plus qu'un Ange rapproché (d'Allah).}

"Al-'Uyûn": 2/32.

Le Prophète a dit:

{Un homme est venu voir le Prophète (P) et lui a dit: «Je n'ai jamais embrassé un petit garçon». Lorsqu'il est parti, le Messager d'Allah a dit: «Pour moi, cet homme sera au nombre des habitants de l'Enfer».}

Cité dans la revue Risâlat al-Thaqalayn", Qom, juillet 1999, No. 29, p. 212

Le Prophète a dit:

{Le bonheur de l'homme c'est d'avoir un enfant bon.}

Cité dans la revue Risâlat al-Thaqalayn", Qom, juillet 1999, No. 29, p. 216.

Le Prophète a dit:

{Allah - IL est Béni et Très-Haut - est plus Compatissant avec les femelles que les mâles. Il n'y a pas un homme qui apporte une joie à une femme mahram (une proche parente: fille, sœur, mère), sans qu'Allah - le Très-Haut - ne lui apporte la joie le Jour de la Résurrection.}

Cité dans la revue Risâlat al-Thaqalayn", Qom, juillet 1999, No. 29, p. 217.

Le Prophète a dit:

{Tout homme qui supporte le mauvais caractère de son épouse, Allah lui accordera une récompense spirituelle égale à celle accordée au Prophète Ayyûb (p) pour sa patience devant ses épreuves. De même toute femme qui supporte le mauvais caractère de son mari, Allah lui accordera une récompense spirituelle égale à celle accordée à Asia Bint Muzâhim.}

"Makârim al-Akhlâq", op. cit., 8e Partie, Chap. 1, p. 196.

Le Prophète a dit:

{Toute femme qui fait mal à son mari par sa langue, Allah n'acceptera aucun de ses actes obligatoires, recommandés ou de bienfaisance et sera parmi les premiers à entrer en Enfer - même si elle passe la journée en jeûnant et la nuit en priant et qu'elle affranchit des esclaves et monte sur les chevaux en vue du Jihâd - jusqu'à ce qu'elle réussisse à obtenir son pardon. Il en va de même pour le mari, s'il avait agi injustement.} "Makârim al-Akhlâq", op. cit., 8e Partie,

Chap. 1, p. 214

Le Prophète a dit:

{ C'est un bienfait d'Allah pour un homme que d'avoir un enfant qui lui ressemble.}

"Makârim al-Akhlâq", op. cit., 8e Partie, Chap. 1, p. 222

Un homme demanda au Prophète (P): -

{O Messager d'Allah! Que devrais-je faire si quelqu'un voulait s'emparer de mes biens? Le Prophète (P) lui répondit:

«Ne les lui donne pas».

- Et s'il voulait les prendre de force?, demanda encore l'homme.

«Défends-toi», dit le Prophète (P).

- Si, ce faisant, il me tue?, poursuivit-il.

«Tu mourrais en martyr», affirma le Messager d'Allah.

- Et si c'est moi qui le tuais?, dit-il.

«Il ira en Enfer», répondit le Prophète.}

Revue "Sawt al-Islam", No. 2, 1999, p. 22.

Le Prophète a dit:

{ Un homme demanda au Prophète: O Messager d'Allah! Apprends-moi quelque chose qui me ferait aimer d'Allah dans le Ciel et des gens de la Terre. Le Prophète (P) lui dit:

«Désire ce qu'Allah possède, Allah t'aimera et désintéresse-toi de ce que possèdent les gens,
ils t'aimeront». }

Cité dans "Makârim al-Akhlâq" du Cheikh Radhiy-l-Dîn al-Tabrasî, al-Bâb al-Thânî (Deuxième Partie), al-Façl al-Awwal (chapitre 1), p. 44